



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Bretagne**

Rennes, le **23 OCT. 2013**

Evaluation environnementale

INFORMATION DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
relative à la Déclaration d'Utilité Publique de la ZAC Actipole de Miniac-Morvan (35)
Communauté d'agglomération du pays de Saint Malo

Reçu le 23/08/2013

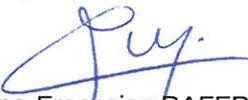
A la date du 23/10/2013 l'Autorité Environnementale n'a émis aucune observation se rapportant à ce dossier.

La présente information sera :

- jointe au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public prévue par un texte particulier ;
- mise en ligne sur le site internet de l'Autorité environnementale et de celle de l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation, d'approbation ou d'exécution des travaux, de l'ouvrage ou de l'aménagement projetés.

Cette information ne préjuge pas de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction.

Le Préfet de région,
Préfet d'Ille-et-Vilaine
L'adjointe au chef du service Connaissance,
Prospective et Evaluation


Anne-Françoise RAFFRAY